

DECLARATION DU FOURNISSEUR D'ELECTRICITE D'UN SITE EN CONTRAT CARD CONCLU AVEC ENEDIS VALORISANT DES EFFACEMENTS DE CONSOMMATION

Conformément aux règles, approuvées par la Commission de Régulation de l'Energie, relatives à la valorisation des effacements de consommation sur les marchés de l'énergie et sur le mécanisme d'ajustement, tout Site de soutirage titulaire d'un contrat CARD et procédant à des effacements sur le MA et/ou NEBEFⁱ, directement ou par l'intermédiaire d'un acteur d'ajustement ou d'un opérateur d'effacement, doit déclarer au gestionnaire de réseau public d'électricité auquel il est raccordé son fournisseur d'électricité.

..... [indiquer le nom complet] société [indiquer la forme sociale],
au capital de euros, dont le siège social est situé
..... [indiquer l'adresse complète], immatriculée au RCS
de [indiquer la ville] sous le N° [N° SIRET], et dont le
numéro de TVA intra-communautaire est :, représentée par Mme/M
....., dûment habilité (e) à cet effet,

Déclare que le Site de Soutirage [indiquer le
nom, l'adresse], pour lequel la société signataire du présent document est titulaire d'un CARD n°
conclu avec Enedis en date du [indiquer la date] est fourni en énergie par le fournisseur
d'électricité suivant :

..... [indiquer le nom complet], société [indiquer la forme sociale], au capital
de euros, dont le siège social est situé
..... [indiquer l'adresse complète], immatriculée au RCS de la ville de
..... sous le numéro [N° SIRET]

Le Site de Soutirage informe Enedis de tout changement de ce fournisseur dans un délai de 30 jours
calendaires avant l'entrée en vigueur de ce changement.

La présente déclaration est conclue pour une durée indéterminée. Elle peut être dénoncée à tout moment par
le Site de Soutirage lorsqu'il ne procède plus à des effacements dans le cadre des mécanismes MA et NEBEF.

Pour le Site de Soutirage, fait à, le ____/____/____

Nom et fonction du représentant :

Signature et Cachet

ⁱ MA est le Mécanisme d'Ajustement via lequel RTE peut faire appel à des effacements pour les besoins du système électrique national.
NEBEF est le nom du dispositif permettant à un opérateur d'effacement de vendre sur les marchés de l'énergie issue d'une action
d'effacement (baisse de consommation d'un ou plusieurs consommateurs)